

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-ce que le gouvernement a versé une indemnisation de séjour pour subvenir aux frais des felquistes à Cuba, du moins jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Fundy-Royal.

M. Fairweather: Je laisse la préséance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Sharp: Il s'agit probablement d'un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, puisqu'il semble que vous ayez déclaré irrecevable la question posée par le député. A mon sens, il importe que cette question obtienne une réponse et que les choses soient tirées au clair.

M. l'Orateur: Si la question n'est pas réglementaire, elle est déclarée irrecevable. Si le ministre estime qu'il y a un rappel au Règlement ou une question de privilège sur le point de savoir s'il convient de répondre à cette question, le ministre devrait essayer de le prouver. Cependant, à partir du moment où une question est déclarée irrecevable par la présidence, il ne suffit certes pas qu'un ministre se lève et déclare qu'à son avis, on devrait y répondre.

L'hon. M. Sharp: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Je n'étais pas sûr que Votre Honneur avait déclaré la question irrecevable.

M. Nowlan: Comment s'étonner qu'on ne s'y retrouve plus à Washington?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES ET DES SECRÉTAIRES
PARLEMENTAIRES PENDANT LA PÉRIODE DES
QUESTIONS ET LES DÉBATS

M. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'aimerais poser au premier ministre une question sous forme de demande raisonnable au sujet du fonctionnement de la Chambre et de la valeur obtenue en retour de l'argent dépensé. Puisque nous disposons maintenant de 27 secrétaires parlementaires pour se partager le travail, est-ce que le premier ministre ne pourrait pas faire en sorte qu'un ministre ou son secrétaire parlementaire soit toujours présent au cours de la période des questions et pendant les débats?

Des voix: Bravo.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais y songer, monsieur l'Orateur. Il a fallu accroître le nombre des secrétaires parlementaires parce que ceux-ci doivent aider les ministres à la Chambre et au sein des comités parlementaires lorsque les ministres sont pris par les affaires de leur ministère ou du cabinet. S'il est possible d'établir un calendrier permettant aux ministres d'être représentés à la Chambre chaque jour, je ferai le nécessaire, bien sûr, mais je doute que la chose soit possible.

[L'hon. M. Turner.]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire. Étant donné qu'au plus les sept principaux ministres sont assez occupés pour avoir besoin de secrétaires parlementaires, le gouvernement entend-il instituer un comité chargé de trouver vraiment de quoi occuper les vingt autres toute la journée?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question, ainsi posée, n'est pas recevable.

* * *

LA SANTÉ

L'ORTHOGENIE—LES SUBVENTIONS AUX
MUNICIPALITÉS ET AUX ORGANISMES VOLONTAIRES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que son ministère accorde une subvention de \$25,000 à l'organisme Serena qui exploite des méthodes de contrôle des naissances malgré un taux d'échec de 24 p. 100...

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Cela ressemble fort au budget de M. Benson.

Mme MacInnis:... le ministre nous dira-t-il si son ministère a l'intention d'accorder des subventions du même ordre aux municipalités et aux organismes volontaires...

Des voix: Oh, oh!

Mme MacInnis:... qui ont prouvé que leurs méthodes étaient plus sûres?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Sans accepter la prémisse de la question posée par la représentante, monsieur l'Orateur, qu'elle sache qu'il existe déjà un accord de partage des frais avec les provinces en conformité du Régime d'assistance publique du Canada portant sur plusieurs genres de services orthogéniques. Une partie de cela doit inévitablement aboutir aux municipalités.

Mme MacInnis: J'ai une question supplémentaire à poser. Exception faite de la Family Planning Association of Canada, d'autres subventions ont-elles été accordées directement à des organisations qui préconisent des méthodes contraceptives modernes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* ou étudiée à l'ajournement.

Mme MacInnis: A dix heures.

LA LUTTE PRÉVENTIVE CONTRE L'EMPOISONNEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'une étude fédérale sur les empoisonnements accidentels et prémédités a révélé que les centres de lutte préventive contre l'empoisonnement au Canada réussissent peu à éviter les empoisonnements accidentels et prémédités, le ministre songe-t-il en fonction de ce rapport à présenter de nouvelles mesures et à aider à améliorer les services des centres de lutte préventive contre l'empoisonnement?